

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU

RECOMMANDATION

sur les thèmes suivants:

- 1. Énergies renouvelables**
- 2. Écocités**
- 3. Parcs sous-marins**
- 4. Campagne "Let's do it"**

présentée par le président de la commission
Stefan Schennach (Autriche)

vu les réunions de la commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau des 24 et 25 septembre 2012 à Rabat, des 10 et 11 décembre 2012 à Berlin et du 11 avril 2013 à Bruxelles, la commission formule les recommandations suivantes:

Énergies renouvelables

La commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau propose

1. de réaffirmer que la préservation de l'environnement doit être une préoccupation permanente de tous dans le processus de développement durable de la région, notamment en matière de protection de l'air, de l'eau, du littoral, du traitement des déchets usés, de la biodiversité et de l'éducation environnementale;
2. de mettre à profit les possibilités offertes par la troisième révolution industrielle en renforçant l'utilisation des énergies renouvelables propres pour parvenir ainsi à l'indépendance vis-à-vis des importations d'énergie;
3. de promouvoir les énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne et solaire, ainsi que les énergies marines et les énergies provenant des déchets, et de développer en même temps les interconnexions énergétiques nord-sud à travers les projets d'intérêt commun de l'Union européenne, et sud-sud;
4. d'exploiter davantage les débouchés commerciaux en renforçant et en activant la coopération nord-sud et sud-sud, grâce, par exemple, à la suppression des obstacles que constituent notamment les contraintes douanières et le manque de systèmes de canalisations;
5. de renforcer le rôle de moteur de création d'emplois joué par les énergies renouvelables (déclaration de Limassol) grâce aux technologies vertes, notamment en favorisant et en finançant la formation de spécialistes et des programmes d'études dans ce secteur, en particulier dans le cadre de l'université euro-méditerranéenne (EMUNI);
6. de soutenir en particulier trois des six initiatives clés de l'Union pour la Méditerranée touchant directement la préservation de l'environnement méditerranéen (dépollution de la Méditerranée; autoroutes de la mer et autoroutes terrestres; SER) qui seront réalisées dans le cadre de l'université euro-méditerranéenne;
7. de reconnaître l'importance que revêtent les énergies renouvelables, qui constituent un moyen utile de gestion de crise en période de bouleversements, comme le Printemps arabe, par exemple; elles peuvent en effet contribuer au développement économique, mais aussi durable, le cas échéant, ainsi qu'à la stabilité politique et à la paix dans les pays du sud de la Méditerranée;
8. d'insister sur l'importance des technologies vertes, moyen d'action contre les effets du changement climatique et de lutte contre la pollution, notamment dans les pays riverains de la Méditerranée, en mer et sur les côtes;
9. d'inviter le bureau de la commission à la réunion du groupe de travail appelé à préparer la réunion des ministres de l'énergie de l'Union pour la Méditerranée, afin que les objectifs

poursuivis par la commission puissent influencer et inspirer les projets et les aides qui y seront adoptés;

Écocités

La commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau recommande

10. de promouvoir la mise en place d'un réseau de villes ayant pour objectif de relever ensemble les défis qui se posent dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et de l'eau grâce à la constitution d'un maillage d'"écocités", en se basant notamment sur l'expérience du Réseau des Villes Euromed, ainsi que d'un groupe de travail placé sous la coordination de Rima Tarabay (Liban), vice-présidente de Bahr Loubnan, et de Moez Kamoun (Tunisie), en collaboration avec Stefan Schennach, chef du projet et président de la commission, et en synergie avec l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables basée à Marseille; d'inviter la Commission européenne et les États membres de l'Union pour la Méditerranée à contribuer au financement de ce projet pilote;
11. . d'organiser la présentation du programme par les maires des villes participantes (le réseau comporte pour l'heure une douzaine de villes) au cours de la prochaine assemblée générale, et de solliciter le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée pour la labellisation du projet;

Parcs sous-marins

La commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau sollicite

12. de l'aide pour la création d'aires marines protégées (parcs nationaux sous-marins), en collaboration avec Medpan, initiative concrète en vue de l'établissement d'une stratégie environnementale commune pour la Méditerranée.

Campagne "Let's do it"

La commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau rappelle

13. la décision de mettre en œuvre la campagne "Let's do it", basée sur la pratique des pays d'Europe centrale et orientale, qui a été adoptée en mars 2012 à Rabat et dont le secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée a jugé qu'elle méritait d'être traduite dans les faits;
14. la recommandation, formulée dans la décision, d'organiser une fois par an dans les États membres de l'Union pour la Méditerranée une journée commune "Let's do it", afin de promouvoir la bonne gestion des déchets, grâce, par exemple, à des actions de sensibilisation à l'environnement à différents niveaux;

15. les premières discussions menées avec des ONG (Horizon 2020 et Méditerranée en danger (Expédition MED)), partenaires potentiels d'une coopération visant à mettre en place une politique collective en matière d'environnement marin associant les États riverains de la Méditerranée, les villes et communes côtières, les milieux économiques (dont, en particulier, le tourisme), les ONG et la société civile;

La commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau propose, en conclusion,

16. d'élever au rang de priorités de la prochaine session 2013/2014 les thèmes suivants:
 - a) la sécurité alimentaire face au changement climatique, à l'écologisation de l'agriculture et aux technologies durables et renouvelables;
 - b) la question de l'eau potable (notamment dans les Territoires palestiniens occupés) et des sources d'eau traditionnelles comme le Jourdain et le Nil;
 - c) la création d'un forum de la Méditerranée réunissant les ONG et la société civile afin d'améliorer la coopération et l'échange régulier d'informations, d'encourager le partage de bonnes pratiques ainsi que la promotion et la coordination d'initiatives telles que la journée 'Let's do it', dans les domaines de compétence de la commission;
 - d) la nécessité de développer le réseau transméditerranéen de transmission de l'électricité afin de renforcer la coopération dans le secteur de l'énergie;
17. de renforcer, de promouvoir et de développer les coopérations en place, notamment avec d'autres organisations (telles que la FISP MED - Fédération internationale pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté en Méditerranée et en mer Noire), les ONG et la société civile, ainsi que leur rôle, afin de renforcer durablement les réseaux et les partenariats dans le bassin méditerranéen dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de l'eau;
18. d'adapter et de mettre en œuvre avec l'ensemble des pays partenaires du bassin méditerranéen les programmes et décisions existants.